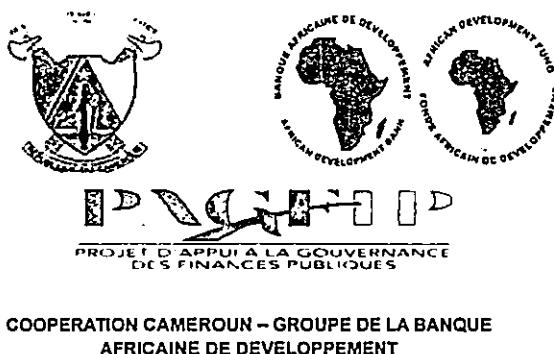


REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DE LA COOPERATION
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
DIRECTION DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE DES
FINANCES PUBLIQUES
UNITE DE GESTION DU PROJET



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING
AND REGIONAL DEVELOPMENT
SECRETARIAT GENERAL
GENERAL DIRECTORATE OF COOPERATION
AND REGIONAL INTEGRATION
DEPARTMENT OF REGIONAL INTEGRATION
PUBLIC FINANCE GOVERNANCE
SUPPORT PROJECT
PROJECT MANAGEMENT UNIT

DECISION N° 006/D/MINEPAT/SG/DGCOOP/DIR/PAGFIP/UGP/SPM/Stg PM/2025 DU 19 AUG 2025

Portant attribution du Marché relatif à l'Avis à Cotation Ouvert N° 007 /ADC/MINEPAT/SG/DGCOOP/DIR/PAGFIP/UGP/CSPM/SPM/ASPM/2025 du 14/07/2025 pour la souscription à une police d'Assurance Maladie au profit du personnel de l'Unité de Gestion du Projet d'Appui à la Gouvernance des Finances Publiques (UGP) (PAGFIP)

LE COORDONATEUR NATIONAL DU PAGFIP

Vu la Constitution de la République du Cameroun ;
 Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 2008/220 du 4 juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
 Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre portant Code des Marchés Publics ;
 Vu l'Arrêté N° 334/A/MINMAP du 20 octobre 2023 portant création de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet d'Appui à la Gouvernance des Finances Publiques ;
 Vu la Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012, relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
 Vu la Circulaire n° 003/CAB/PM du 18 avril 2008, relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
 Vu le protocole d'accord de don n° 2100155042185 du 06 juin 2023 entre la République du Cameroun et le Fonds Africain de Développement ;
 Vu l'accord de prêt n° 2100150043404 du 06 juin 2023 entre la République du Cameroun et le Fonds Africain de Développement pour le financement du Projet d'Appui à la Gouvernance des Finances Publiques (PAGFIP)

Considérant : l'Avis à Cotation Ouvert N° 007 ADC/MINEPAT/SG/DGCOOP/DIR/PAGFIP/UGP/CSPM/SPM/ASPM/2025 du 14/07/2025 pour la souscription à une police d'Assurance Maladie au profit du personnel de l'Unité de Gestion du Projet d'Appui à la Gouvernance des Finances Publiques (UGP) (PAGFIP)

Considérant : le procès-verbal d'examen relatif à la demande de cotation Ouvert N° 007 /ADC/MINEPAT/SG/DGCOOP/DIR/PAGFIP/UGP/CSPM/SPM/ASPM/2025 du 14/07/2025 pour la souscription à une police d'Assurance Maladie au profit du personnel de l'Unité de Gestion du Projet d'Appui à la Gouvernance des Finances Publiques (UGP) (PAGFIP)

DECIDE

Article 1^{er} : l'Entreprise ci-après désignée est déclarée attributaire du Marché relatif à l'Avis de Demande de Cotation susmentionné pour le montant et le délai ci-après :

Désignation	Adjudicataire	Montant HTVA (en FCFA)	Montant TTC (en FCFA)	Montant TTC en lettres (en FCFA)
Souscription à une police d'Assurance Maladie au profit du personnel	AREA ASSURANCES S.A.	5 408 059	6 500 110	Six million cinq cent mille cent dix

Article 2 : la présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera /-

